

La nouvelle équipe municipale est en place



Chères Côtarines, Chers Côtarins,

Après près de trois mois d'un immobilisme forcé en raison des impératifs de confinement nécessaires et imposés par le gouvernement suite à la pandémie de la covid 19, l'équipe municipale élue le 15 mars a pu enfin prendre ses fonctions le lundi 25 mai 2020. Un premier conseil municipal a procédé à l'élection du Maire et des adjoints.

Je veux profiter de cette première courte communication papier pour remercier à nouveau toutes celles et tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance en m'élisant en qualité de Maire. Je mesure à la fois l'honneur, l'importance et la responsabilité qui m'incombent pour l'avenir de notre village en prenant cette fonction.

Je veux dire aussi que je serais le Maire de toutes et de tous et m'adresser à mes adversaires d'hier, qui sont mes collègues d'aujourd'hui, pour leur dire qu'ils seront entendus même s'il peut leur arriver d'être critiques à mon égard de manière constructive. La démocratie c'est le débat et leur libre expression sera garantie dès lors qu'elle profite à l'intérêt général de l'ensemble des habitants du village.

Nous invitons les Côtarines et Côtarins intéressés par l'une des commissions extra-municipales, « l'environnement et le développement durable », « l'agriculture et la ruralité » à proposer leur candidature auprès du secrétariat de Mairie.

Depuis notre installation, j'ai eu l'occasion de rencontrer, en compagnie d'autres conseillers, de nombreux habitants pour répondre à leurs questions, leurs préoccupations et parfois même leurs inquiétudes et écouter leurs suggestions sur des sujets divers. Nous mesurons toute l'importance de répondre à toutes les interrogations dans un délai court.

Malgré les difficultés du moment, il est grand temps d'entamer la mise en œuvre des dix grands thèmes pour lesquels nous avons été élus et répondre ainsi dans la concertation à une certaine impatience des habitants de voir évoluer le village.

Je tiens à remercier pour l'excellence de leur engagement les enseignantes et les équipes municipales dans la difficile gestion d'un fonctionnement scolaire compliqué. Nous avons encore devant nous des mois difficiles et une période à venir pleine d'incertitude. Certains de nos concitoyens vont peut-être souffrir de cet avenir incertain c'est pourquoi nous devons faire preuve de solidarité et d'écoute à l'égard de ceux qui peuvent être touchés par une économie régionale, nationale et internationale compliquée.

Vous trouverez au dos de cette première communication une vue d'ensemble de l'équipe municipale au grand complet.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances en prenant soin de vous.

Christian BOREL

Appel à candidature pour les commissions extra-municipales

L'appel à candidature pour devenir membre d'une commission extra-municipale est lancé.

Afin de mettre en place une politique de concertation sur la commune, le Conseil Municipal a décidé de créer deux commissions extra-municipales dont le fonctionnement est réglementé par « Le règlement intérieur du conseil municipal Les Côtes d'Arey ». Voté lors du conseil municipal du 25 mai 2020, il est disponible en mairie ou sur le site Internet municipal www.lescotesdarey.fr.

Les commissions extra-municipales examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis ou formulent des propositions. Elles se réunissent avec une périodicité minimale d'une fois par semestre et sont présidées de droit par le Maire et un vice-président désigné lors de leur première réunion.

Elles comprennent des élus et des personnalités extérieures à l'assemblée communale. Ces personnalités, particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen de la commission extra-municipale sont, après avoir fait acte de candidature par écrit, désignées par le maire.

Si vous souhaitez faire acte de candidature pour l'une ou l'autre de ces commissions extra-municipales, nous vous remercions de transmettre au secrétariat de mairie avant le 30 septembre 2020 votre candidature par écrit (lettre ou message électronique : secretariat@lescotesdarey.fr) en précisant vos motivations et expériences sur le sujet.

La liste définitive des participants sera affichée en mairie et publiée sur le site Internet municipal courant octobre.



La nouvelle lettre municipale arrive

Vous retrouverez le premier numéro de la communication écrite municipale « La Dépêche Côtarine » dans votre boîte aux lettres fin octobre.



● Les engagements

● de chacun des membres

● de l'équipe



Pierre Pelloux-Prayer

3^{ème} Adjoint
Ruralité, Urbanisme,
Voirie, Réseaux



Laurence Ouled-Abdallah

4^{ème} Adjointe
Vie Scolaire,
Les Aînés,
Action Sociale



Dominique Chesneau

5^{ème} Adjoint
Animation,
Vie Economique,
Environnement,
Développement
Durable



Bernadette Dutour

Conseillère
Action sociale,
Les Aînés, Animation,
Vie économique,
Communication,
Vie Scolaire



Anne Treynet

Conseillère
Action sociale,
Les Aînés,
Animation,
Vie économique,
Bâtiments,
Agriculture et Ruralité



Laurence Muller

Conseillère
Animation,
Vie économique,
Vie Scolaire,
Environnement,
Développement
Durable



Lionel Mignerot

Conseiller
Communication,
Vie Scolaire



Catherine Vignon

Conseillère
Animation,
Vie économique,
Communication,
Environnement,
Développement
Durable



Yannick Ollagnier

Conseiller
Bâtiments,
Urbanisme, Voirie,
Réseaux, Agriculture
et Ruralité



Katy Thaize

Conseillère
Bâtiments,
Urbanisme, Voirie,
Réseaux



Florent Gauvignon

Conseiller
Action sociale,
Les Aînés,
Communication,
Vie Scolaire



Geoffrey Vallin

Conseiller
Action sociale,
Les Aînés, Bâtiments,
Urbanisme, Voirie,
Réseaux, Agriculture
et Ruralité



Philippe Perrin

Conseiller
Bâtiments,
Urbanisme, Voirie,
Réseaux



Karine Ferrand

Conseillère
Action sociale,
Les Aînés,
Vie Scolaire



Bernard Hubert

Conseiller
Animation,
Vie économique,
Communication



Christophe Rosy

Conseiller
Agriculture, Ruralité,
Environnement,
Développement
Durable

● Présentation des

différentes commissions

La commission Communication

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur l'élaboration de la communication écrite et numérique de la commune ;
- Sur l'organisation des rencontres citoyennes.

La commission Bâtiments

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur l'élaboration et la programmation des travaux afférents à l'entretien des bâtiments communaux.

La commission Urbanisme, Voirie et Réseaux

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur les demandes d'autorisation d'urbanisme et sur l'élaboration des éventuelles révisions du PLU ;
- Sur la programmation des travaux d'entretien, des routes et des réseaux communaux.

La commission Animation et cadre de vie du village

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur l'organisation des relations avec l'ensemble du milieu associatif ;
- Sur les événements et activités culturels et associatifs organisés sur la commune ;
- Sur l'évolution de la vie commerciale, artisanale et l'accueil touristique du village.

La commission Vie Scolaire

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur les relations avec les écoles, le corps enseignant et les services de l'Etat concernés ;
- Sur l'organisation des services périscolaires de restauration et de garderie.

La commission Action Sociale – Les Aînés

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur la définition de la politique sociale mise en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Sur la gestion des actions en faveur des aînés.

La commission extra-municipale Environnement et Développement Durable

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur la création d'une concertation entre élus et administrés ayant un avis éclairé sur les sujets liés à l'environnement et au développement durable ;
- Sur la mise en place et l'évaluation d'actions citoyennes concernant ces sujets.

La commission extra-municipale Agriculture et Ruralité

Ses compétences et réflexions sont orientées :

- Sur la création d'une concertation entre élus, propriétaires et/ou exploitants de parcelles agricoles sur la commune ;
- Sur la définition de grandes orientations permettant, entre autres, la poursuite d'une politique de préservation des espaces agricoles.